

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

10 mars 2011

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Irak relatif à la coopération dans le domaine de la défense.

(Texte définitif)

L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit:

Voir les numéros :

Sénat: 593 (2009-2010), 125, 126 et T.A. 44 (2010-2011).

Assemblée nationale: 3077 et 3191.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Irak relatif à la coopération dans le domaine de la défense, signé à Paris le 16 novembre 2009 ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 mars 2011.

Le Président, Signé : BERNARD ACCOYER



ISSN 1240 - 8468

⁽¹⁾ Nota: voir le document annexé au projet de loi n° 3077